



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement**

✓ **Bureau de l'utilité publique,
de la concertation et de l'environnement**

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Une enquête publique unique relative à la réalisation par l'État (DREAL PACA) du projet de contournement autoroutier d'Arles, sur les communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, portant sur l'utilité publique de l'opération projetée, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau et le classement dans la catégorie des autoroutes dudit contournement autoroutier a été ouverte par arrêté préfectoral n°2025-46 du 24 octobre 2025.

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement et sur décision du président de la commission d'enquête, cette enquête publique, initialement prévue du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025 inclus, est prolongée jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 inclus, par arrêté préfectoral n°2025-51 du 5 décembre 2025.

Deux réunions d'information et d'échange avec le public, présidées par monsieur Alain CHOPIN, président de la commission d'enquête, sont organisées, dans chacune des communes concernées par le projet, aux lieux, jours et heures suivants :

- le lundi 15 décembre 2025 à la salle Mistral, 310 rue des compagnons, 13310 Saint-Martin-de-Crau, de 18h à 20h30 ;
- le mercredi 17 décembre 2025 à la CCI du Pays d'Arles, salle Van Gogh, 22 avenue de la 1^{re} division France Libre, 13200 Arles, de 18h à 20h30.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête seront maintenus à la disposition du public jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 inclus, afin que celui-ci puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur lesdits registres aux lieux, jours et heures suivants :

- en mairie d'Arles, pôle des services publics, direction du développement territorial, service urbanisme, pôle planification, 11 Rue Parmentier, 13200 Arles, 2^{ème} étage, bureau 225, du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30 ;
- en mairie de Saint-Martin-de-Crau, direction générale des services techniques administratifs, direction de l'urbanisme, 1^{er} étage, 37 avenue de plaisance, 13310 Saint-Martin-de-Crau, du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet suivant <https://www.registre-numerique.fr/contournement-arles> ou accessible depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 16h30 : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Arles> ;

- par courriel, jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 16h30, à l'adresse suivante : contournement-arles@mail.registre-numerique.fr ;
- par courrier adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à la commission d'enquête à la mairie d'Arles, siège de l'enquête.

Des membres de la commission d'enquête tiendront des permanences supplémentaires pour recueillir les observations du public :

- en mairie d'Arles :

- le lundi 22 décembre 2025 de 9h à 12h ;
- le vendredi 2 janvier 2026 de 13h30 à 16h30 (clôture) ;

- en mairie de Saint-Martin-de-Crau :

- le mardi 23 décembre 2025 de 13h30 à 16h30 ;
- le vendredi 2 janvier 2026 de 9h à 12h.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

- madame Jeanne CRAYSSAC, responsable d'opération - tél : 04 88 22 64 08 ; port : 06 03 19 06 51
- monsieur Mathieu GICQUEL , chef de l'unité maîtrise d'ouvrage – tél: 04 88 22 64 29 ; port: 06 62 81 10 64.

Le reste demeure inchangé.

05 DEC. 2025

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau de
l'Utilité Publique
Conservation et Environnement

Patrick PAYAN